



**FRANCE  
EXCELLENCE  
BURUNDI**

**Campagne de bourses d'études « France Excellence Burundi » - Année universitaire 2023-2024**

**PROLONGATION JUSQU'AU 30 JUIN 2023**

L'Ambassade de France (Service de coopération et d'action culturelle - SCAC) octroie des bourses d'études en France aux meilleurs étudiants burundais.

**Les critères d'éligibilité en 2023 sont les suivants :**

- ▶ Être de nationalité burundaise ;
- ▶ Être âgé au 31/12/2023 de : moins de 28 ans pour les masters 1 et 2 et moins de 40 ans pour le doctorat ;
- ▶ Créer un compte Etudes en France, suivre toute la procédure (soumission du dossier, frais de dossier de 140 000 BIF), entretien pédagogique) ;
- ▶ Se destiner à un master 1 ou 2, ou une thèse en alternance ;
- ▶ Être titulaire d'un :
  - baccalauréat ou équivalent pour les bourses de master1 ;
  - master 1 ou équivalent pour les bourses de master 2 ;
  - master 2 ou équivalent pour les études de doctorat.
- ▶ Avoir obtenu ce diplôme avec une moyenne minimum de :
  - pour les études de master 1 : 12/20 au baccalauréat ou équivalent (Diplôme d'Etat+3)
  - pour les études de master 2 : 12/20 au master 1 ou équivalent (Diplôme d'Etat+4)
  - pour les études de doctorat : 12/20 au master 2 ou équivalent (Diplôme d'Etat +5).

**Bénéficiaire d'un cofinancement constitue un atout supplémentaire de même que présenter une candidature s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat interuniversitaire franco-burundais. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

## Comment postuler ?

Les pièces ci-dessous doivent être transmises **obligatoirement par courrier électronique en fichiers séparés dans un dossier compressé au plus tard le vendredi 30 juin 2023 avant 12h**, délai de rigueur :

- ▶ Lettre de motivation (1 page maximum) adressée au conseiller de coopération et d'action culturelle, précisant l'adéquation de la formation visée avec le projet professionnel ;
- ▶ Indication précise du diplôme visé (intitulé et type d'établissement) ;
- ▶ Curriculum vitae détaillé ;
- ▶ Relevés de notes depuis la dernière année de licence ;
- ▶ Dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite au diplôme ;
- ▶ Carte d'identité ou passeport burundais ;
- ▶ Numéro de dossier Études en France (le dossier doit être soumis et payé)  
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html> ;
- ▶ Le cas échéant, engagement de cofinancement ;
- ▶ Pour les doctorants, le sujet de thèse, le calendrier détaillé des alternances, la lettre de présentation du directeur de thèse de l'établissement d'accueil ainsi qu'une lettre de recommandation émanant d'une personnalité du monde universitaire ou de la recherche. Le candidat devrait avoir un co-directeur au Burundi.

## Le SCAC s'engage à financer au maximum :

- **Pour les masters 1, deux ans de bourse sous réserve de la réussite en première année, et pour les masters 2 un an de bourse.**
- **Pour les doctorants, 1 séjour de 6 mois par an durant 3 années consécutives auprès du laboratoire d'accueil.**

**Adresse d'envoi unique :** [scac.bujumbura-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:scac.bujumbura-amba@diplomatie.gouv.fr)

Il convient de mentionner dans **l'objet du message noms et prénoms** ainsi que la formule « **Bourses 2023** ».

Au courrier électronique doit être joint le tableau de renseignements suivant en fichier Excel :

Nom	Prénoms	Date de naissance	N° de tél	E-mail	Ville/ Pays de résidence	Intitulé du dernier diplôme	Nom de l'établissement d'obtention	Intitulé du diplôme souhaité en France	Nom du ou des établissements souhaités en France

Les dossiers complets et recevables sont examinés par un jury. Les candidats présélectionnés sont reçus pour des entretiens. La décision finale sera annoncée au mois de **juillet 2023**.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.**